



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de Fr. 325'900 relative à la réfection de la conduite d'eau potable, au revêtement bitumeux, au déplacement et changement d'une borne hydrante et à l'éclairage public à la rue du Port à Saint-Aubin

---

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Préambule

---

Le revêtement bitumeux de la rue du Port accuse un état de fatigue nécessitant une réfection totale. Comme dans tout projet touchant au réseau routier, nous avons évalué l'opportunité d'intervenir aussi sur les autres infrastructures. Il s'avère que :

- la conduite d'eau potable se trouvant dans cette rue est également dans un état justifiant son remplacement ;
- une ancienne borne hydrante est mal placée ;
- l'éclairage public est mal adapté et nécessitera à moyen terme d'être adapté ;
- le cheminement piétonnier dans la partie aval pourrait être sécurisé par la création d'un trottoir franchissable.

Nous avons mandaté le bureau BTB (Bureau Technique Boudry) pour établir l'étude de ce projet.

Au vu de ces éléments, nous proposons une demande de crédit permettant d'intervenir sur tous ces points.

### 2. Présentation du projet

---

#### 2.1 Conduite d'eau potable

Il est besoin de rappeler que sur quasi toute la longueur de la rue, la conduite d'eau potable est encore une vieille conduite en fonte grise dont la date de réalisation nous est totalement inconnue, mais sur laquelle nous avons déjà dû intervenir à plusieurs reprises en raison de ruptures dues principalement à la corrosion. Dans sa partie inférieure, soit depuis le chemin de Bayard, cette conduite est en diamètre DN 150 mm, probablement en fonte grise, dont l'état nécessitera encore un contrôle sur une longueur d'environ 8.00 m. Elle est ensuite en fonte grise DN 100 mm jusqu'au haut de la rue, soit jusqu'à l'est du ruisseau du Pontet.

La conduite se trouvant dans le chemin de Bayard est neuve, puisqu'elle a été totalement refaite entre 2006 et 2008. La conduite se trouvant dans la rue des Centenaires est dans un état identique à celle de la rue du Port, avec des diamètres variant entre 60 et 80 mm. La conduite se trouvant dans la rue du Port, soit au-dessus du ruisseau du Pontet, d'un diamètre de DN 125, a

été refaite en totalité lors des travaux de la rue de la Poste en 2015 mais uniquement jusqu'au bas de la rue, sans traverser le ruisseau du Pontet. Il sera par conséquent nécessaire de se raccorder sur la nouvelle conduite.

Nous préconisons par conséquent de remplacer la conduite existante de 100 mm par une nouvelle conduite en fonte ductile de DN 125 mm depuis le bas de la rue (à définir encore avec précision) jusqu'à l'est du ruisseau du Pontet, ce qui comprend donc la traversée du ruisseau.

La rue étant relativement encombrée par tous les autres services, nous ne pourrons pas poser la nouvelle conduite ailleurs qu'à l'emplacement de l'ancienne, ce qui nécessitera une alimentation des immeubles par une conduite provisoire durant la durée des travaux. Il y aura par ailleurs lieu de procéder au raccordement de tous les immeubles par une nouvelle conduite, au minimum jusqu'hors du domaine public, voire jusqu'aux compteurs. Il faudra également prévoir une amorce jusque sur la rue des Centenaires en vue d'un remplacement futur de la conduite se trouvant dans cette rue.

## **2.2 Borne hydrante**

La borne hydrante qui se trouve à ce jour au bord du passage pour piétons menant du parking au centre Denner est déjà très ancienne, dans un mauvais état et mal placée pour y accéder avec un véhicule du service du feu. Il y aura en tous les cas lieu de la remplacer par une nouvelle borne hydrante.



Toutefois, il serait judicieux de la déplacer et il nous a semblé qu'un des emplacements qui pourrait bien convenir serait à droite de l'entrée du parking derrière le mur. Cet emplacement aurait plusieurs avantages : d'une part il ne serait plus à proximité d'un immeuble (inaccessible en cas d'incendie) et d'autre part beaucoup plus accessible avec un véhicule du service du feu et de plus, l'emplacement serait relativement protégé. Rappelons également que, selon les nouvelles normes de l'ECAP et afin de garantir un apport d'eau suffisant pour la défense incendie, une conduite d'un diamètre de DN 125 est indispensable.



### **2.3 Eclairage public**

L'éclairage public actuel est très mal organisé avec un certain nombre de zones mal éclairées et équipées de luminaires anciens et obsolètes. Il y aurait donc lieu de prévoir les infrastructures nécessaires à la réfection de cet éclairage public sur toute la longueur de la rue, tout en ayant la possibilité de procéder à cet assainissement dans un second temps.

## 2.4 Circulation piétonne

En fonction de l'intensité du trafic automobile et au vu de la situation actuelle, la sécurité des piétons est très mal assurée. La zone qui leur est réservée se limite à une ligne de marquage jaune. Afin d'améliorer cette situation, nous préconisons d'équiper tout le tronçon du cheminement piétonnier avec une bordure en granit franchissable. Même si cette rue est étroite, la sécurité en serait nettement renforcée.

Cette structure serait comparable à ce que nous avons déjà réalisé aux rues du Temple et du Castel à Saint-Aubin, ou encore à la rue du Centre à Gorgier.



## 2.5 Revêtement bitumineux de la rue du Port

La rue du Port est aujourd'hui l'un des axes principaux permettant l'accès au centre de Saint-Aubin. Le trafic automobile y est intense, sans parler du passage du car postal ainsi que d'un certain nombre de poids lourds.

Après un nouveau contrôle de l'état actuel du revêtement bitumineux, il s'avère que ce dernier est dans un état de dégradation avancée. Le coffre de la chaussée ne semble pas non plus dans un bon état au vu des déformations du profil de route visibles à ce jour, principalement sur certains secteurs. Les écoulements des eaux de surfaces sont insuffisants et il y aura par conséquent lieu de procéder à la pose de quelques dépotoirs supplémentaires et de remplacer ceux déjà existants qui sont dans un assez mauvais état.

En raison de la fréquentation importante de cet axe, notamment par les cars postaux, il est prévu de réaliser ces travaux durant les vacances d'été 2019.

### 3. Travaux projetés

---

#### 3.1 Conduite d'eau potable

- Sondages sur les introductions des immeubles, pose d'une conduite provisoire permettant de mettre hors service la conduite existante tout en maintenant l'alimentation en eau des immeubles situés le long de la rue.
- Fouille sur l'ancienne conduite, enlèvement de cette dernière.
- Pose d'une nouvelle conduite, nouveaux raccordements des immeubles, remplacement et déplacement de la borne hydrante.
- Divers petits travaux annexes.

#### 3.2 Éclairage public

Nous profiterons de la fouille pour la conduite d'eau pour poser un tube PE DN 60 sur toute la longueur de la rue, tube qui sera raccordé sur une chambre existante dans sa partie inférieure et sur une armoire existante dans sa partie supérieure.

Infrastructure : sur ce tube, nous poserons quelques chambrettes de petit diamètre (DN 300) desquelles partiront des tubes de 60 jusqu'au pied des façades sur lesquelles nous avons déjà, à ce jour, des luminaires en applique qui seront dans un premier temps maintenus. Pose d'un nouveau candélabre au-dessous de Port 6, le socle étant déjà existant. La réalisation de cette infrastructure permettra à, futur, de réaliser la partie électrique sans devoir intervenir à nouveau sur la route.

Partie électrique : selon un programme à définir, nous tirerons un nouveau câble, poserons le nouveau candélabre et remplacerons les luminaires en applique. Il est toutefois à préciser qu'il n'y a pas d'urgence à réaliser ces derniers travaux, ceux-ci pouvant être différés dans le temps.

#### 3.3 Chaussée

- Dégrappage complet du revêtement bitumeux ;
- Terrassement partiel du coffre de la chaussée (zones de mauvaise qualité) ;
- Fouille pour conduite d'eau potable et remblayage après pose de la conduite ;
- Réfection du coffre de chaussée ;
- Pose de bordures et de pavés ;
- Réfection du revêtement bitumineux en 2 couches, soit couche de support ACT16S 70 mm et couche de roulement AC11S 40 mm ;
- Marquage : à rétablir selon la nécessité.

## 4. Estimation des coûts

---

Le coût estimatif des interventions que nous souhaitons réaliser se présente comme suit :

### Variante 1 – eau potable, éclairage public et revêtement sans trottoir

Travaux de génie civil	Fr. 152'000.00
Travaux sanitaires (provisoire + FT DN 125)	Fr. 66'000.00
Travaux sanitaires (borne hydrante)	Fr. 9'000.00
Eclairage public – génie civil	Fr. 9'500.00
Eclairage public – électricité	Fr. 5'700.00
Travaux de marquage	Fr. 12'000.00
Divers et imprévus (environ 5 %)	Fr. 13'000.00
Conduite du projet	Fr. 28'000.00
Relevé conduite, mise à jour cadastre souterrain	Fr. 8'000.00
TVA (sauf sur travaux eau potable), 7,7% de Fr. 197'200	<u>Fr. 15'200.00</u>

**Total Variante 1** **Fr. 318'400.00**

### Variante 2 - eau potable, éclairage public et revêtement avec trottoir

Travaux de génie civil	Fr. 168'000.00
Travaux sanitaires (provisoire + FT DN 125)	Fr. 66'000.00
Travaux sanitaires (borne hydrante)	Fr. 9'000.00
Eclairage public – génie civil	Fr. 9'500.00
Eclairage public – électricité	Fr. 5'700.00
Travaux de marquage	Fr. 3'000.00
Divers et imprévus (environ 5 %)	Fr. 13'000.00
Conduite du projet	Fr. 28'000.00
Relevé conduite, mise à jour cadastre souterrain	Fr. 8'000.00
TVA (sauf sur travaux eau potable), 7,7% de Fr. 204'200	<u>Fr. 15'700.00</u>

**Total Variante 2** **Fr. 325'900.00**

Pour la partie de l'investissement lié à l'eau potable, nous récupérons la TVA facturée. Par ailleurs, une subvention de l'ordre de 35% pourra être sollicitée auprès de l'ECAP pour le remplacement de la borne hydrante.

## 5. Financement

---

Le montant consacré au réseau d'eau potable, à l'éclairage public et à la borne hydrante de Fr. 273'900.- sera amorti au taux de 2 %, celui consacré au revêtement et au marquage de Fr. 52'000.- sera amorti au taux de 10 %, conformément au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

## 6. Conclusion

---

La commission technique a pris connaissance du projet lors de sa séance du 11 février 2019 et l'a approuvé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de Fr. 325'900.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef du dicastère,  
François Del Rio                      Alexandre Béguin

Saint-Aubin-Sauges, le 20 février 2019

Annexes :    - 1 plan de situation  
                 - 1 plan du réseau d'eau potable



**Arrêté relatif à un crédit de Fr. 325'000.- concernant la réfection de la conduite d'eau potable, au revêtement bitumeux, au déplacement et changement d'une borne hydrante et à l'éclairage public à la rue du Port à Saint-Aubin**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,

Vu le rapport du Conseil communal, du 20 février 2019,

**Arrête :**

Article premier : Un crédit de Fr. 325'900.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de la conduite d'eau potable, du revêtement bitumeux, le déplacement et changement d'une borne hydrante et l'éclairage public à la rue du Port à Saint-Aubin.

Article 2 : Le montant de la dépense consacrée au réseau d'eau potable, à la borne hydrante sera porté au compte des investissements no 7200, et amorti conformément à la loi au taux de 2%/an. Celui consacré à l'éclairage public sera porté aux compte des investissements no 6150 et amorti conformément à la loi au taux de 2%/an. Celui consacré au revêtement et au marquage sera porté au compte des investissements no 6150 et amorti conformément à la loi au taux de 10%/an.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,  
Nicole Vauthier

Le secrétaire,  
Alain Perret

Bevaix, le 11 mars 2019